

UNIR : Lu dans la presse



Janvier 2012

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 2 février 2012

Chers lecteurs,

Voici le 21^{ème} numéro de « lu dans la presse ».

Une amélioration cette année : désormais la rubrique « Loisirs » est étendue à « **Loisirs et Cadre de vie** ». Les articles relatifs aux loisirs, modes et cadres de vie des retraités seront reportés sur « Lu dans la Presse »

Nous vous rappelons que la sélection d'un article particulier se fait à partir de la table des matières (Ctrl + clic pour suivre le lien)

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Castéran

Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader

Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26

Mail : unir@cfecgc.fr – Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites.....	4
Retraite complémentaire : du nouveau pour les parents !	4
200 000 cadres privés de leurs droits, 9 syndicats assignés en Justice	4
Les salariés retraités dans le collimateur de la SNCF	4
Les pensions des retraités devraient être revalorisées de 2 % le 1 ^{er} avril.....	4
Retraite : ce qui change en 2012	5
Santé – Maladie – Dépendance	5
Les maisons de retraite manquent de personnel	5
La CNS plaide pour une meilleure représentativité des usagers du système de santé	6
Dépendance : Bachelot dit non à de nouvelles mesures	6
Maisons et Pôles de santé : un forfait plutôt qu'un paiement à l'acte.....	6
2012: la santé, un thème prioritaire	6
Amiante : affaire jugée mais pas classée.....	7
Bientôt une enquête sur les liens entre le cancer et l'uranium	7
Midi-Pyrénées : l'Agence Régionale de Santé lance une campagne pour prévenir le suicide chez les personnes âgées.	7
Des soins dentaires à prix cassés	7
Sécurité Sociale - Mutuelles – Assurances	8
Mutuelle - LCL assigné en justice par ses retraités.....	8
Pourquoi les mutuelles augmenteront en 2012	8
Le rendement 2011 des contrats MMA en forte baisse.....	8
Complémentaires santé - Hausse des mutuelles : réponses aux questions que vous vous posez	8
Quand les assureurs distribuent des bonus... à leurs clients.....	8
Macif, Maif et Matmut élargissent leur coopération	9
SOMME Leur mutuelle les rend malades.....	9
Mutuelles trop chères pour les lunettes.....	9
Le secteur privé sauvera-t-il l'hôpital public ?	9
Alerte aux faux mails de la Sécu.....	10
Europe – Etranger	10
En Allemagne, la réforme des retraites entre en vigueur à compter du 1er janvier.....	10

La retraite à 67 ans refait surface dans le débat politique allemand	10
Fonds de pensions : les retraites des Néerlandais fondent	11
Le PIB allemand a grimpé de 3 % en 2011.....	11
Droits syndicaux, impôts, retraites en Hongrie : « On ne peut plus lutter, c'est très inquiétant »	11
Les retraités allemands, génération toxico.....	12
Allemagne : Réforme de l'assurance dépendance.....	12
Divers.....	12
TVA sociale: vers une fragilisation des plus fragiles.....	12
« TVA sociale : expliquez »	12
Les revenus du patrimoine à nouveau sollicités	12
Loisirs et cadre de vie.....	12
BD – Moi, 20 ans, diplômée, motivée, exploitée !	12
La colocation entre seniors, un remède à la solitude et aux loyers chers	13
Les retraités ne veulent pas vieillir à Paris	13
Tableau de bord.....	13
Retraite	13
Indice des prix.....	14
Indice de référence des loyers (IRL).....	14
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} Décembre 2011)	14
Épargne règlementée.....	14
Prêts.....	15

RETRAITES

RETRAITE COMPLEMENTAIRE : DU NOUVEAU POUR LES PARENTS !

L'Express - 2 janvier

Salarié du privé avec des enfants ? Votre retraite complémentaire sera probablement majorée. Les règles de calcul des bonus familiaux ont changé le 1er janvier, à la suite d'un accord signé entre les partenaires sociaux le 18 mars 2011

200 000 CADRES PRIVÉS DE LEURS DROITS, 9 SYNDICATS ASSIGNÉS EN JUSTICE

Union des Familles en Europe- 6 janvier

Au 1er janvier 2012, 200 000 cadres parents de famille nombreuse vont voir leurs droits à la retraite illégalement diminués.

L'Union des Familles en Europe (UFE) assigne devant les tribunaux judiciaires et administratifs les 6 syndicats de salariés et les 3 syndicats patronaux responsables de cette réforme.

L'UFE appelle les cadres lésés à se rassembler autour d'elle pour défendre leurs intérêts, qui sont aussi ceux de la Sécurité Sociale toute entière.

Depuis sa création en 1947, l'AGIRC (retraite complémentaire des cadres) verse des majorations de retraite aux salariés parents de familles nombreuses. Ces majorations sont de 10 % pour 3 enfants + 5 % par enfant supplémentaire dans la limite de 30%. Le même système s'applique depuis 1924 dans la Fonction Publique.

Pourquoi ces majorations ? 1° Parce que les parents de famille nombreuse ont des facultés d'épargne amoindries du fait de leur charge d'enfants 2° Parce que les mères de famille nombreuse ont des carrières altérées par leurs maternités 3° Parce que ce sont les enfants de ces familles qui, demain, paieront la retraite de ceux qui n'ont eu qu'une faible descendance.

LES SALAIRES RETRAITES DANS LE COLLIMATEUR DE LA SNCF

La Dépêche – 7 janvier

La fin de l'année 2011 ne s'est pas bien terminée pour les étrennes des cheminots retraités. Ceux-ci n'ont touché le 30 décembre qu'un tiers de leur pension trimestrielle. Le solde devrait être versé ce lundi 9 janvier. Certes, la pension est d'ordinaire versée en avance pour les trois mois qui viennent. Mais ce système avantageux pourrait bien ne pas faire long feu.

LES PENSIONS DES RETRAITES DEVRAIENT ÊTRE REVALORISÉES DE 2 % LE 1 ER AVRIL

Les Echos – 20 janvier

Le chiffre de l'inflation publié hier devrait conduire à relever les pensions de 2 %. Prestations familiales et aides au logement ne progresseront que de 1 %.

L'inflation de 2,1 % constatée par l'Insee en 2011 aura des conséquences directes sur la hausse de nombreuses prestations sociales en 2012. A commencer par les pensions de base versées aux 15 millions de retraités du secteur privé et de la fonction publique. Elles sont revalorisées tous les ans au 1^{er} avril, au même rythme que l'inflation - leur pouvoir d'achat est donc stable en principe. Cette année, la hausse devrait atteindre 2 %, sous réserve d'une confirmation de l'inflation prévisionnelle de 2012, en mars, par la Commission économique de la Nation.

Comment obtient-on ce chiffre ? On tient compte de la prévision d'inflation pour 2012 -1,7 % -et on corrige de l'écart constaté (dans un sens ou dans l'autre) pour l'année précédente entre la hausse des prix définitive relevée par l'Insee et celle qui était prévue au moment où l'augmentation des pensions avait été calculée. En l'occurrence, l'écart à rattraper est de 0,3 point.

RETRAITE : CE QUI CHANGE EN 2012

Les Echos – 27 janvier

Entrée en vigueur plus rapide du passage à 62 ans, nouveaux droits pour les jeunes chômeurs, retraite minimale pour les plus modestes seulement... Panorama de vos droits à la retraite en 2012

FOCUS SUR VOS DROITS À LA RETRAITE

VOUS ÊTES NÉ...	RÉFORME DE 2010		NOUVEAUTÉ 2012	NOUVELLES RÈGLES 2012	
	VOUS POUVEZ PARTIR EN RETRAITE ⁽¹⁾ À	VOUS TOUCHEZ UNE RETRAITE À TAUX PLEIN ⁽²⁾ À		VOUS POUVEZ PARTIR EN RETRAITE ⁽¹⁾ À	VOUS TOUCHEZ UNE RETRAITE À TAUX PLEIN ⁽²⁾ À
ENTRE LE 1/1/1951 ET LE 30/06/1951	60 ANS	65 ANS	-	INCHANGÉ	INCHANGÉ
ENTRE LE 1/7/1951 ET LE 31/12/1951	60 ANS ET 4 MOIS	65 ANS ET 4 MOIS	-	INCHANGÉ	INCHANGÉ
EN 1952	60 ANS ET 8 MOIS	65 ANS ET 8 MOIS	+1 MOIS	60 ANS ET 9 MOIS	65 ANS ET 9 MOIS
EN 1953	61 ANS	66 ANS	+2 MOIS	61 ANS ET 2 MOIS	66 ANS ET 2 MOIS
EN 1954	61 ANS ET 4 MOIS	66 ANS ET 4 MOIS	+3 MOIS	61 ANS ET 7 MOIS	66 ANS ET 7 MOIS
EN 1955	61 ANS ET 8 MOIS	66 ANS ET 8 MOIS	+4 MOIS	PASSE À 62 ANS	67 ANS
EN 1956 ET APRÈS	62 ANS	67 ANS	-	INCHANGÉ	INCHANGÉ

(1) SAUF CAS PARTICULIERS

(2) RETRAITE À TAUX PLEIN, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE TRIMESTRES COTISÉS

* LES ÉCHOS * / SOURCE : CNAV

SANTÉ – MALADIE – DÉPENDANCE

LES MAISONS DE RETRAITE MANQUENT DE PERSONNEL

La dépêche – 5 janvier

Les maisons de retraite se remplissent mais peinent à recruter. En cause : des conditions de travail très difficiles et un manque de formation.

Avec l'allongement de la durée de la vie, le nombre de pensionnaires des maisons de retraite va exploser dans les années à venir. Pour s'occuper de ces personnes âgées dépendantes, il faudra créer 400 000 emplois d'ici 2015 selon les estimations du ministère du Travail. Un objectif qui risque d'être difficile à atteindre. Aujourd'hui, les maisons de retraites ont déjà du mal à recruter. Porter, changer, laver, gérer la détresse, la solitude, la mort... Le tout avec des horaires décalés. Les conditions de travail sont telles que les candidats ne se bousculent pas. « Les infirmiers et aides-soignants préfèrent travailler en hôpital ou clinique privée », assure Sandrine Le Goff, de l'agence Pôle emploi de Toulouse-La plaine, spécialisée dans l'hébergement médicalisé.

Pour faire face à cette pénurie de main-d'œuvre, les maisons de retraite sortent leur chéquier. Promo accueil, une association à but non lucratif qui gère 18 résidences en Midi-Pyrénées, essaye d'attirer les infirmiers en leur proposant 2 100 euros bruts par mois en début de carrière. C'est bien plus qu'à l'hôpital. « Nous faisons également face à une pénurie qualitative », explique Christian Van Wynsberghe, directeur des ressources humaines à Promo accueil. « Aucune formation n'existe pour les jeunes qui veulent devenir agents de service polyvalents. Ces salariés, qui accompagnent les personnes âgées dans leurs tâches du quotidien, ne sont donc pas préparés à travailler dans des conditions difficiles. » Résultat : les personnes les plus expérimentées sont très recherchées. « Elles vont là où elles sont le mieux payées, ce qui provoque un turn-over important », souligne Sandrine Le Goff.

« C'est très perturbant pour les personnes âgées de voir tout le temps de nouvelles têtes ». Pour les années à venir, Christian Van Wynsberghe ne cache pas son inquiétude. « Le problème s'accroîtra car les besoins en main-d'œuvre vont augmenter. Et puis les personnes âgées ont tendance à intégrer les maisons de retraite de plus en plus tard. Elles ont donc besoin de soins dès leur arrivée. Pour cela, il faut le personnel adéquat. »

LA CNS PLAIDE UNE MEILLEURE REPRESENTATIVITE DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE

WK-Pharma – 5 janvier

La Conférence nationale de santé (CNS) demande une meilleure représentativité des usagers du système de santé dans les instances type ARS (Agences régionales de santé) ou Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) et dans les établissements hospitaliers, dans son rapport 2011 sur les droits des usagers, mis en ligne le 4 janvier. La CNS s'appuie sur les rapports 2010 des CRSA qui font état de difficultés de nominations des représentants des usagers. Le rapport mentionne par exemple que le renouvellement des mandats se fait " *souvent presque tacitement, sans appels à candidatures, ce qui peut favoriser une sclérose, une main-mise des mandats par certaines associations* "

La CNS propose une campagne nationale de communication sur l'existence des usagers et leur rôle dans les instances de représentation. Elle suggère en outre que les ARS procèdent à des appels à candidatures ouverts et publics.

DEPENDANCE : BACHELOT DIT NON A DE NOUVELLES MESURES

France Soir – 7 janvier

Roselyne Bachelot l'a annoncé, il n'y aura "pas de nouvelles mesures" réformant la prise en charge de la dépendance des personnes âgées avant l'élection présidentielle.

Cela restera comme un point noir dans le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Le président de la République avait pourtant annoncé qu'il y aurait une réforme importante sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Et ce, après celle des retraites en 2011. Finalement, c'est « niet ». Impossible de la mettre en place avant la présidentielle 2012. Roselyne Bachelot l'a indiqué vendredi dans un communiqué diffusé par le ministère des Solidarités. En septembre, la ministre avait déjà confirmé qu'il n'y aurait « aucune mesure financière supplémentaire » dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2012.

MAISONS ET POLES DE SANTE : UN FORFAIT PLUTOT QU'UN PAIEMENT A L'ACTE

Nord Eclair - 9 janvier

Pour mieux coller aux objectifs de coordination, coopération et prévention, l'Agence régionale de santé expérimente cette année d'autres modes de rémunération que celui à l'acte. Pour les maisons, pôles et/ou centres de santé.

2012: LA SANTE, UN THEME PRIORITAIRE

AFP -12 janvier

Le thème de la santé est jugé prioritaire dans la campagne présidentielle par 79 % des Français, selon un sondage Viavoice pour le CISS (collectif inter associatif sur la santé) publié aujourd'hui.

83 % d'entre eux se disent favorables au principe de solidarité dans le remboursement des frais de santé. Pour autant, 40 % préfèrent voir baisser leurs remboursements si cela permet de ne pas augmenter les cotisations sociales et le tarif des mutuelles. 28 % d'entre eux acceptent une augmentation des cotisations "si cela sert à garantir un accès aux soins égalitaires pour tous". 25 % préfèrent que les augmentations se répercutent sur le tarif des mutuelles.

Si 27 % des interviewés disent avoir déjà été confrontés à des dépassements d'honoraires (proportion qui monte à 41 % en région parisienne), 66 % ne les jugent pas légitimes, 55 % y voient un argument de campagne en mesure de les sensibiliser.

Autre enseignement, la répartition des médecins "est une inquiétude prégnante", selon les auteurs de l'étude. Pour 87 % des Français, la répartition est inégale. 72 % d'entre eux disent que les déserts médicaux sont un argument de campagne auquel ils sont sensibles.

AMIANTE : AFFAIRE JUGEE MAIS PAS CLASSEE

Nouvel Observateur – 21 janvier

LE PLUS. Quatre anciens dirigeants du Comité Permanent Amiante vont devoir répondre à la justice, accusés d'avoir fait du lobbying pour les industriels et d'avoir retardé l'interdiction de l'amiante, qu'on savait pourtant mortelle. Il a toujours fallu beaucoup de temps pour agir face à ce scandale, comme en témoigne David Desforges, avocat spécialisé dans le droit de l'environnement

BIENTOT UNE ENQUETE SUR LES LIENS ENTRE LE CANCER ET L'URANIUM

Le populaire.fr – 23 janvier

Longtemps soulevée mais jamais vraiment posée, la question du lien entre certains cancers et la proximité des sites d'exploitation de l'uranium, est à présent reconnue comme "légitime" par les autorités sanitaires.

L'Agence régionale de santé du Limousin (ARS) et l'Institut national de veille sanitaire (INVS), interpellés par deux rapports, ont décidé de lancer une enquête épidémiologique qui pourrait être éclairante sur un lien éventuel entre certains types de cancers et la proximité de sites miniers d'uranium. Deux épidémiologistes sont en cours de recrutement par l'ARS et l'INVS pour lancer ce travail (tout en faisant de la veille sur les maladies soumises à déclaration).

MIDI-PYRENEES : L'AGENCE REGIONALE DE SANTE LANCE UNE CAMPAGNE POUR PREVENIR LE SUICIDE CHEZ LES PERSONNES AGEES.

France 3.fr – 25 janvier

En Midi-Pyrénées, chaque année, plus de 120 personnes âgées se suicident.

L'ARS vient d'éditer une plaquette pour aider l'entourage de la personne âgée à repérer et «décrypter» les signes de détresse, à être attentif à certaines périodes de fragilité et à identifier les recours possible pour prévenir un passage à l'acte.

Cette plaquette aidera les professionnels et l'entourage à repérer les signes d'alerte de la crise suicidaire chez les personnes âgées.

Plusieurs signes d'appel peuvent alerter l'entourage naturel ou professionnel de la personne : modifications du comportement habituel, agitation, perte d'appétit, plainte, dévalorisation de soi.

Cette plaquette est diffusée dans tous les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées, à tous les médecins généralistes de la région et aux professionnels et associations d'usagers concernés par cette problématique.

Près de 3 000 personnes âgées de 65 ans ou plus décèdent par suicide, chaque année en France. En Midi-Pyrénées, 123 personnes de cette tranche d'âge se suicident chaque année, ce qui représente près d'un tiers de l'ensemble des décès pour ce motif.

DES SOINS DENTAIRE A PRIX CASSES

20 minutes - 26 janvier

Un nouveau centre deux fois moins cher que les dentistes traditionnels ouvre lundi à Paris...

Selon une enquête réalisée pour l'Agence régionale de santé, 42% des Franciliens ont déjà renoncé à des soins, principalement pour des raisons financières. C'est encore plus vrai quand on parle de soins dentaires, mal remboursés par la Sécurité sociale. «Un implant coûte 2.000 €, explique Pascal Steichen. En moyenne, à 50 ans, on a cinq dents abîmées. Tout refaire revient environ à 5.000 €.»

Parce que «de nos jours, on ne peut plus être édenté», ce spécialiste de l'organisation des cabinets dentaires a décidé de mettre son expérience au profit des patients en créant des centres dentaires radicalement moins chers. Le premier site parisien, le Centre dentaire Saint-Lazare, ouvrira lundi 30 janvier.

MUTUELLE - LCL ASSIGNE EN JUSTICE PAR SES RETRAITES

Liaisons sociales magazine- janvier 2012

Evincée, cet hiver, de la gestion du nouveau contrat collectif obligatoire des salariés de LCL, désormais géré par Humanis-Aprionis, l'ancienne mutuelle maison, encore chargée de la couverture de 28 000 retraités, a assigné la direction de la banque en justice pour obtenir réparation d'un préjudice financier estimé à 43 millions d'euros, qui correspond, selon la mutuelle, à la perte de la subvention jusque-là versée par la direction pour les actifs.

POURQUOI LES MUTUELLES AUGMENTERONT EN 2012

Mutualité Française – 2 janvier

Les Français doivent payer de leur poche près de la moitié de leurs dépenses de soins courants. "Cela signifie que, sans mutuelle, de plus en plus d'entre eux renoncent à se soigner", a déploré Etienne Caniard, invité de la matinale de France Inter le 29 décembre. Et la situation ne va pas en s'arrangeant. Interrogé sur la hausse des cotisations en 2012, le président de la Mutualité Française a confirmé que "les charges pesant sur les mutuelles sont en hausse de 5 %". Il s'agit de l'augmentation tendancielle des dépenses de santé, mais surtout du doublement de la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) applicable aux contrats responsables et solidaires.

LE RENDEMENT 2011 DES CONTRATS MMA EN FORTE BAISSSE

L'express.fr - 3 janvier

Alors que les premiers établissements à communiquer avaient fait de la résistance, les anciennes Mutuelles du Mans, devenues MMA, affichent un taux faible.

C'est le premier décrochage notable sur les taux de rendement des fonds en euros en assurance vie. MMA vient d'annoncer avoir attribué en 2011 un taux net de 3,05 % sur ses principaux contrats : MMA Multi supports, Multi stratégies Actifs, Adif Optimum... Un chiffre à comparer aux 3,75 % servis l'an passé. Alors que la décrue des taux est attendue aux alentours de 30 centimes environ, MMA affiche donc un score proche du double. « *Dans un contexte financier difficile, MMA a fait le choix cohérent de la prudence dans l'attribution de son taux* », explique Geoffroy Brossier, directeur général de MMA Vie, avant d'insister « *sur le maintien des réserves afin d'anticiper l'instabilité des marchés en 2012* ». Il n'empêche : à 3,05 %, le maintien du pouvoir d'achat du fonds en euros n'est plus proposé ! Car le taux de 3,05 % subit 13,5 % de prélèvements sociaux., prélèvements désormais payés tous les ans qu'ils soient détenus sur un mono support comme Adif Epargne ou sur un multi support . Après cette ponction, le véritable taux passe à 2,64 %. Ajoutez à cela l'impact des frais d'entrée : 4,80 % sur MMA Multi supports, par exemple. Amortis sur huit ans, ils obèrent à peu près la performance de 0,6 % par an. De quoi écorner le rendement à 2,04 %. Quant à l'inflation, elle était en hausse de 2,5 % en novembre, dernier indice connu...

COMPLEMENTAIRES SANTE - HAUSSE DES MUTUELLES : REPNSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

La Voix Eco.com - 6.janvier

Pourquoi les mutuelles augmentent-elles ? Doit-on encore s'attendre à de nouvelles hausses ? Notre système de soins est-il menacé ? Réponses à toutes ces questions avec Etienne Caniard, de la Mutualité française, et Alain Bazot, de l'UFC - Que Choisir

QUAND LES ASSUREURS DISTRIBUENT DES BONUS... A LEURS CLIENTS

La Tribune – 10 janvier

Vous êtes en bonne santé ? Recevez un bonus. Les assureurs axent désormais leur communication sur le fait de récompenser l'absence de risques.

Vous ne prenez aucun traitement médical ? Votre rapport taille/poids est satisfaisant ? Votre tension artérielle et votre taux de cholestérol sont considérés comme très bons par votre médecin ? Alors vous êtes peut-être éligible à un tarif minoré de votre assurance, selon le courtier Credixia. Assurance emprunteur, assurance auto, assurance santé, les compagnies récompensent l'absence de risques. Mis

en place à des fins évidentes de communication, ces contrats peuvent-ils réellement faire économiser de l'argent ?

MACIF, MAIF ET MATMUT ELARGISSENT LEUR COOPERATION

Le Figaro – 12 janvier

Regroupées au sein de SFEREN, les trois mutuelles étendent peu à peu leurs champs d'activité commune. En 2012, elles vont s'attaquer à l'assurance automobile

SOMME LEUR MUTUELLE LES REND MALADES

Le Courrier Picard - 14 Janvier

Pour combler son déficit, la Mutuelle de la Somme a augmenté ses cotisations de 25 %. Les sociétaires ont du mal à accepter. Et personne ne leur fournit d'explication.

Je viens de prendre une claque énorme. » Michel Jacques, habitant d'Amiens, n'en croit pas ses yeux : ce sociétaire de la Mutuelle de la Somme vient de voir sa cotisation augmenter de 25 %. Soit une dépense mensuelle, pour lui et son épouse, qui grimpe à 204,50 euros contre 163, 60 euros en 2011.

Pour ce retraité, fidèle de cette mutuelle depuis 1964, la pilule est dure à avaler. D'autant qu'il n'a reçu, à ce jour, aucune explication convaincante.

MUTUELLES TROP CHERES POUR LES LUNETTES

Le figaro – 21 janvier

Près de deux tiers (61 %) des porteurs de lunettes jugent les cotisations de leur **complémentaire santé** trop élevées **au regard des remboursements**, selon une étude de Gallileo Business Consulting pour la Fédération des opticiens publiée aujourd'hui. Selon cette étude, les complémentaires ont remboursé 63 % du prix d'achat des dernières lunettes des personnes interrogées, les 37 % restants étant à la charge de l'assuré.

Par ailleurs, pour répondre à leurs besoins, 66 % des porteurs de lunettes se disent prêts à acheter des lunettes à un prix plus élevé que ce que leur rembourse leur mutuelle, quitte à payer la différence. Parmi les porteurs de lunettes, 84 % sont hostiles ou réticents au fait que leur mutuelle les oriente vers des opticiens sélectionnés. D'ailleurs, 60 % d'entre eux privilégient le libre choix de leur opticien même s'ils ne sont pas remboursés à 100 %

LE SECTEUR PRIVE SAUVERA-T-IL L'HOPITAL PUBLIC?

L'Express.fr – 26 janvier

A trois mois de la présidentielle, la Fédération de l'hospitalisation privée pointe certains abus financiers des hôpitaux publics dans un livre blanc publié ce jeudi.

L'hôpital public une nouvelle fois montré du doigt. La Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP) publie ce jeudi un livre blanc qui condamne la mauvaise gestion du système de soin public. Parc immobilier mal géré, emplois administratifs trop nombreux, absentéisme record... L'énumération des mauvais comportements est longue. "Ce n'est pas la qualité des soins que nous remettons en question, mais bien la gestion financière des hôpitaux. Si les organismes publics de santé dépensent mieux leur argent, tous les patients pourraient être pris en charge par la Sécurité Sociale", explique un porte-parole de la FHP.

ALERTE AUX FAUX MAILS DE LA SECU

L'indépendant – 28 janvier



La page d'accueil ressemble à celle du site de la Sécu.

Attention à cette adresse mail : www.saudara.co.id/.assure.ameli.fr. Car si elle contient bien le mot "ameli" (qui est le nom du site officiel de la Sécurité sociale) elle émane en fait de possibles escrocs qui se servent de la Sécu pour obtenir des données personnelles.

Cette opération de "hameçonnage" a été découverte par les services informatiques de la Caisse Nationale d'Assurance-maladie, et transmises aux caisses locales hier.

EUROPE – ETRANGER

EN ALLEMAGNE, LA REFORME DES RETRAITES ENTRE EN VIGUEUR A COMPTER DU 1ER JANVIER

La Croix – 30 décembre

La réforme des retraites votée en 2007 devient effective à compter du 1^{er} janvier 2012. L'âge de la retraite à taux plein va passer de 65 à 67 ans en 2031.

À partir du 1^{er} janvier 2012, la réforme sur la retraite adoptée par les députés du Bundestag en 2007 va progressivement entrer en vigueur.

L'âge légal de départ à la retraite reste à 63 ans, mais l'âge de la retraite à taux plein automatique (qui annule la décote) va être allongé graduellement d'un, puis de deux mois par an, et passer de 65 à 67 ans d'ici à 2031. Toutefois, si les assurés ont cotisé pendant 45 ans, le bénéfice du taux plein interviendra toujours à 65 ans.

LA RETRAITE A 67 ANS REFAIT SURFACE DANS LE DEBAT POLITIQUE ALLEMAND

Le Monde – 7 janvier

Décidé en 2007, le report progressif de l'âge de départ à la retraite entre peu à peu en application en Allemagne. Depuis le 1^{er} janvier, avoir atteint l'âge de 65 ans ne suffit plus pour bénéficier de tous ses droits à la retraite. Il faut désormais avoir 65 ans et un mois. Progressivement, ce seuil va être relevé : en 2029, il faudra avoir 67 ans pour profiter de la retraite. Cesser de travailler plus tôt reste possible mais la pension versée est alors réduite.

Croire que le problème est politiquement réglé serait cependant une erreur. Depuis quelques jours, tant les sociaux-démocrates du SPD qu'une partie de la coalition au pouvoir semblent remettre cette réforme en question.

FONDS DE PENSIONS : LES RETRAITES DES NEERLANDAIS FONDENT

Viva Presse – 9 janvier

Les pensions de millions de retraités (et futurs retraités) néerlandais vont être réduites l'an prochain. Aux Pays-Bas en effet, les salariés cotisent à des fonds de pension pour leur retraite complémentaire et, avec la crise financière, les résultats de ces fonds ne sont plus suffisants pour garantir les pensions escomptées.

Les fonds de pensions qui doivent couvrir 105 % de leurs engagements n'en couvraient que 98 % à la fin 2011. Au moins 125 des 450 fonds de pension – couvrant 8 millions de personnes – devraient appliquer des baisses de pensions dès 2013.

Les pouvoirs publics ont fixé un plafond à ces baisses : 7 %. Pour l'instant, la banque centrale prévoit qu'elles seront limitées à 2,5 % mais des baisses plus importantes sont envisagées début 2013, expliquent les Echos (09/01/2012) Les Pays-Bas est le pays d'Europe où le poids des fonds de pensions pour la retraite est le plus élevé

LE PIB ALLEMAND A GRIMPE DE 3 % EN 2011

Les Echos – 11 janvier

L'économie allemande a joué la locomotive de la zone euro l'an dernier, selon l'estimation de croissance de l'institut de conjoncture Destatis publiée ce mercredi. Le déficit de l'Etat est ramené à 1 % du PIB

DROITS SYNDICAUX, IMPOTS, RETRAITES EN HONGRIE : « ON NE PEUT PLUS LUTTER, C'EST TRES INQUIETANT »

La Voix du Nord - 13.janvier

La nouvelle constitution hongroise touche aussi les droits syndicaux. Il n'y a pas de raison, tant le poids du Fidesz, le parti au pouvoir, écrase la Hongrie. Tamas Szekely, président du VDSZ, le syndicat de l'industrie chimique, compte 30 000 syndiqués pour un secteur qui représente 70 000 travailleurs. Il s'alarme : « Nous sommes en très gros conflit avec le gouvernement qui refuse désormais de parler avec les syndicats. ...

On doit négocier directement avec les entreprises. C'est dangereux. »

Le dialogue social est au point mort

Tamas Szekely est pour tout dire pris entre le marteau et l'enclume. Les nouveaux statuts réduisent à sa plus simple expression les délégations syndicales, en nombre et en heure (une par mois). Chez Sanofi-Aventis, par exemple, on est tombé de deux cents à cinq représentants légaux du VDSZ ! Son influence est en chute libre. C'est une forme d'atteinte aux libertés.

Et le président n'a pas de parade : « Les travailleurs veulent avant tout garder leur place. Ils ne sont plus actifs syndicalement et c'est très bon pour le gouvernement ». La responsabilité est lourde dans un pays qui n'est pas épargné par la crise : « Par exemple, si les syndicats décident de se mettre en grève à cause des salaires, la direction dira : "On va implanter l'usine dans un autre pays." Quelle est la bonne réponse ? On ne peut plus lutter. C'est très inquiétant ». L'Organisation Internationale du Travail et la Confédération des Syndicats Européens ont protesté contre les nouvelles dispositions hongroises, mais le dialogue social est au point mort.

« Le niveau de vie s'effondre »

L'impôt à taux unique (16 %) touche de plein fouet les ouvriers dont le salaire brut mensuel moyen dans le secteur chimique monte à 700 euros. « Le niveau de vie s'effondre car, avant, les bas salaires étaient protégés par des plafonds. Désormais, il n'y en a plus. C'est complètement antisocial », constate amèrement Tamas Szekely.

Pour parfaire le décor, le sort des retraites semble également sujet à caution. Le gouvernement a nationalisé les fonds de pension à son arrivée au pouvoir.

Les Hongrois se demandent bien où est passé l'argent : « Soyons clairs, le système des retraites n'a pour l'instant pas d'avenir. Il n'y a pas de négociation sur le sujet. De toute façon, il n'y en a plus aucune... »

LES RETRAITES ALLEMANDS, GENERATION TOXICO

Le monde – 21 janvier

ILS FONT ÇA COMME ÇA ! – Outre-Rhin, les ex-Flower Power ont des problèmes d'addiction. Au point de devenir une population prioritaire dans la lutte nationale contre la drogue.

ALLEMAGNE : REFORME DE L'ASSURANCE DEPENDANCE

ARTE – 28 janvier

Le vieillissement de la société allemande fait de la dépendance l'un des enjeux des années à venir en Allemagne. Comment financer à long terme les soins aux personnes dépendantes ? Quelle part du fardeau les familles peuvent-elles supporter ? L'assurance dépendance est actuellement en pleine réforme outre-Rhin.

DIVERS

TVA SOCIALE: VERS UNE FRAGILISATION DES PLUS FRAGILES

Les Echos – 14 janvier

La notion de TVA sociale prête à confusion, telle qu'elle est préconisée, elle consisterait à substituer les cotisations sociales payées par les entreprises par une augmentation de l'impôt sur la consommation. La tva dite « sociale » existe déjà dans certains pays européens, à la lumière de ces expériences européennes, nous mesurerons les effets d'une telle mesure en France.

« TVA SOCIALE : EXPLIQUEZ »

Sud Ouest Dimanche – 22 janvier

Pour la fiscaliste Anne-France Malvache, le projet de TVA sociale souffre de précipitation et d'un gros déficit d'explication auprès des citoyens

TVA sociale en vue ou pas ?

Je pense que, le 31 janvier, Nicolas Sarkozy annoncera une augmentation du taux de TVA. Le taux moyen de TVA en Europe est actuellement de 20,73 %. Je pense que la France sera amenée à « arrondir » à 21 ou 22 %....

Néanmoins c'est une mesure dans laquelle vous croyez...

Oui, et je pense que nous n'avons pas le choix. Les cotisations chômage et retraite peuvent continuer à être financées par le travail, mais les cotisations santé et famille relèvent de la solidarité nationale et peuvent être financées par l'impôt, donc la TVA sociale. Le problème est que Nicolas Sarkozy veut aller très vite, alors que je ne pense pas que le contexte soit favorable. Et, condition impérative : il faut expliquer aux Français ce qu'est la TVA sociale. En France, nous avons un problème de pédagogie politique, de pédagogie citoyenne, de pédagogie fiscale. Bien souvent, les politiques nous balancent des mesures sans prendre la peine de les expliquer ou de les justifier ! Dans des pays comme la Suède et le Danemark, où la TVA est à 25 %, on sait faire une vraie pédagogie de l'impôt, montrer à quoi il sert. Il faut donc que Nicolas Sarkozy prenne le temps de l'explication. Il serait préférable aussi d'attendre des signes de reprise.

LES REVENUS DU PATRIMOINE A NOUVEAU SOLLICITES

Les Echos – 30 janvier

Pour la quatrième fois depuis son élection, Nicolas Sarkozy durcit la taxation des revenus du patrimoine et des placements pour financer la protection sociale.

LOISIRS ET CADRE DE VIE

BD – MOI, 20 ANS, DIPLOMEE, MOTIVEE, EXPLOITEE !

Liaisons Sociales – Hors série 2011

Un vrai boulot de cadre pour 417 euros par mois... Yatuu tourne en dérision sa vie de stagiaire exploitée. A 21 ans, BTS communication visuelle et multimédia en poche, elle pensait qu'il fallait en

passer par là pour décrocher un CDI. Las ! toujours sur le carreau malgré cinq stages en deux ans, elle a décidé de croquer sa vie d'exploitée en BD.

Yatuu. Editions 12 bis. 95 pages, 13,50 euros

LA COLOCATION ENTRE SENIORS, UN REMEDE A LA SOLITUDE ET AUX LOYERS CHERS

Le point.fr – 17 janvier

Pour rompre avec l'isolement, faire face à la hausse des loyers ou éviter la maison de retraite, des seniors optent pour la colocation, une nouvelle forme d'habitat promise à un bel avenir pour cette classe d'âge, mais qui reste encore marginale en France.

Illustré par le film de Stéphane Robelin, "Et si on vivait tous ensemble ?", qui sort mercredi 18 janvier et met en scène une bande de septuagénaires décidant d'habiter sous un même toit, ce mode de vie a déjà séduit une poignée de personnes âgées dans l'Hexagone

LES RETRAITES NE VEULENT PAS VIEILLIR A PARIS

Le Figaro – 18 janvier

Ils sont près de 50 % nés en Ile-de-France à partir s'installer ailleurs, selon l'Insee.

Les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) rendus publics hier laissent penser que la région Ile-de-France ne fait pas rêver ceux qui en sont originaires.

Et surtout pas ses retraités, qui battent tous les records de désertion puisque près de la moitié de ceux qui y sont nés (48,3 %) a quitté la région en quête de soleil ou de calme. Parmi eux, 12,4 % sont partis s'installer en Paca tandis que 11,2 % ont préféré la région Centre. 6,3 % ont choisi la région Rhône-Alpes, 7,2 % la Bretagne et autant ont choisi les Pays de la Loire.

Un habitant sur deux originaire d'ailleurs

Cette tendance se retrouve dans les autres catégories de population, mais de manière moins prononcée. Ainsi, parmi les actifs, 36,1 % des gens nés en Ile-de-France ont quitté la région, soit plus d'une personne sur trois. Ce chiffre tombe à 25,3 % pour les étudiants, ce qui signifie qu'un étudiant sur quatre né dans la région l'a ensuite quittée.

Cette tendance fait de l'Ile-de-France l'une des régions où l'écart entre la population actuelle et le nombre de personnes qui y est né est le plus fort. De manière plus générale, sur les 9.681.404 personnes nées dans la région, seules 67,5 % d'entre elles y habitent toujours. Autrement dit, plus d'un tiers des natifs d'Ile-de-France a décidé de quitter la région pour s'installer ailleurs.

Pour se consoler, l'Ile-de-France peut toujours se vanter d'attirer ceux qui n'y sont pas nés, puisque près d'un habitant de la région sur deux (43,9 %) est originaire d'ailleurs.

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation décembre 2011

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	123,51	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	141,84	0,4 %	2,4 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	134,73	- 5,0 %	133,42	- 5,9 %
ARRCO	131,59	- 7,2 %	130,30	- 8,1 %
AGIRC	124,92	- 11,9 %	123,69	- 12,8 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1 838 €**
(200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
- Minimum de pension : **608,15 €** par mois (+ **93,03 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 14 avril 2011
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **19 115 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
 - Pour un ménage : **30 584 €** par an.*Circulaire CNAV à paraître*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2135 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,7216 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4233 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,1354 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation (*JO du 13 décembre 2011*)

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	121,79	122,36	123,36	123,78	123,83	123,95	123,40	124,04	123,95	124,24	124,58	125,09
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	2011											

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 2,41 %**
- En masse **+ 1,92 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du troisième trimestre 2011 : **120,95**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au troisième trimestre 2011 : **1,90 %** (*JO du 15 Octobre 2011*)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} DECEMBRE 2011)

- Salaire horaire brut : **9,19 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 393,82 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **15 300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 € : 21,03 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,27 %**
- Prêts personnels : **12,76 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **6,23 %**
- Prêts à taux variable : **5,61 %**
- Prêts relais : **6,28 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 4ème trimestre 2011 (taux de l'usure) - *JO du 24 septembre 2011.*